REGLEMENT DES COMPETITIONS OFFICIELLES

Partie II – Championnat Foot à 11

(Version 16 – 01 juillet 2025)

Table des matières

II. FOOTBALL A 11 ..... *3*

***A*. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 1 ET 2 (D1 et D2)** **3**

Article 23 Organisation 3
Article 24 Terrains 3
a) Départemental 1 : 3
b) Départemental 2 : 3
Article 25 Feuille de recette 3
Article 26 Accessions - Descentes 4
a) Accessions 4
b) Descentes 4
Article 27 Trophée 4

***B*. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL 3,4 et 5 (D3, D4 et D5)** **4**

Article 28 Organisation 4
Article 29 Terrains 4
a) Classement 4
b) Dérogation 5
Article 30 Classement 5
Article 31 Accessions - Descentes 5
a) Accessions 5
b) Descentes 5
Article 32 Feuille de recette 5
Article 33 Trophée 6
Article 34 Dispositions communes à tous les championnats seniors 6

***C*. CHAMPIONNAT SENIORS VETERANS** **6**

Article 35 Organisation 6
a) Système de l'épreuve 6
b) Accessions / descentes 6
Article 36 Qualification et participation des joueurs 6

***D*. CHAMPIONNAT FEMININ Seniors F** **6**

Article 37 Organisation Voir règlement particulier championnat Interdistrict 6
Article 38 Qualification et participation aux rencontres (idem) 6
Article 39 Terrains (idem) 6

***E*. CHAMPIONNAT JEUNES A 11** **6**

Article 40 Organisation des championnats 6
Article 41 Saison 2025/2026 : 7
a) En catégorie U18 M 7
b) En catégorie U17 M 7
c) En catégorie U16 M 7
d) En catégorie U15 M 7
e) En catégorie U14 M 8
Article 42 Saison 2026/2027 8

ANNEXE 1 : Seniors, U18, U17, U16, U15 et U14 ..... *9*

..... *9*

II. FOOTBALL A 11

A. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX 1 ET 2 (D1 et D2)

Article 23 Organisation

Cette épreuve comprend 12 équipes pour la D1 et 24 équipes pour la D2 en deux poules.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et de la gestion de ces compétitions.

La répartition des poules se fait de façon géographique dans la mesure du possible.

Article 24 Terrains

Les rencontres des championnats de D1 et D2 se disputent sur des terrains classés par la F.F.F. mais dont les critères définissant le niveau seront évalués par la CDTIS après visite des installations.

a) Départemental 1 :

Les rencontres se disputent sur des terrains classés T4 ou T5 minimum par la F.F.F dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations et augmentés des prescriptions obligatoires suivantes :

Le terrain de jeu doit être :

- Entièrement grillagé sur une hauteur de 2 mètres avec couloir d'accès grillagé des vestiaires au terrain ou tunnel.
- Équipé de bancs abrités pour chaque équipe d'une longueur de 2,5 mètres et, pour les Officiels, d'une longueur de 1,50 mètre.
- Le tracé de la zone technique est obligatoire. L'absence de tracé signalée par un officiel sera transmise à la Commission des Terrains et Installations Sportives pour suite à donner.

Pour les rencontres qui se déroulent en nocturne, le classement minimum requis est E6

b) Départemental 2 :

Les rencontres se disputent sur des terrains classés T5 ou T6 minimum par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations et augmentés des prescriptions obligatoires suivantes :

Le terrain de jeu doit être :

- Entièrement grillagé sur une hauteur de 2 mètres avec couloir d'accès grillagé des vestiaires au terrain ou tunnel.
- Équipé de bancs abrités pour chaque équipe d'une longueur de 2,5 mètres et, pour les Officiels, d'une longueur de 1,50 mètre.
- Le tracé de la zone technique est obligatoire. L'absence de tracé signalée par un officiel sera transmise à la Commission des Terrains et Installations Sportives pour suite à donner.

Pour les rencontres qui se déroulent en nocturne, le classement minimum requis est E6

Article 25 Feuille de recette

En début de saison sont envoyées à chaque club qui n'est pas en prélèvement automatique les feuilles de recette pour l'ensemble des matches de la saison. Elle comprend :

- La caisse de compensations des frais des Officiels, dont le montant est défini par le Comité de Direction,
- La caisse de péréquation kilométrique à laquelle participent tous les clubs. Les clubs effectuant un kilométrage supérieur à la moyenne calculée en début de saison percevront des indemnités kilométriques en fin de saison. Les autres reverseront des indemnités kilométriques au fil des matchs.

Le total de ces sommes, diminué du montant des frais des Officiels, est à reverser au District.

Hormis les clubs en prélèvement automatique, le club recevant devra adresser la feuille de recette au District dans les 24 heures suivant la rencontre, accompagnée de la somme correspondante à la différence entre les sommes dues et les sommes payées, sous peine d'une amende fixée par le Comité de Direction.

Article 26 Accessions - Descentes

a) Accessions

Le club champion de D1 accède automatiquement au championnat Régional 3 (R3).

Les clubs classés premiers des deux poules de D2 accèdent automatiquement en championnat D1.

L'attribution du titre de champion de D2 est déterminée conformément aux dispositions de l'article 16 § c) du Règlement des Compétitions Officielles.

b) Descentes

- D1 : les deux clubs classés derniers sont rétrogradés en championnat D2.
- D2 : les deux clubs classés derniers des deux poules sont rétrogradés en championnat D3.

Toutes descentes supplémentaires des divisions supérieures (Ligue d'Occitanie) se répercutant dans les diverses divisions du District provoqueront automatiquement les descentes des clubs les plus mal classés.

Tous les cas non prévus qui pourraient éventuellement se présenter dans le système des accessions ou des descentes sont du ressort exclusif du Comité de Direction.

Article 27 Trophée

L'équipe ayant eu la meilleure attaque dans chaque championnat reçoit un trophée.

B. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAL 3,4 et 5 (D3, D4 et D5)

Article 28 Organisation

Le District organise les championnats suivants : voir aussi schéma annexe 1

- Départemental 3 :
  - saison 2024 - 2025, un championnat comprenant 40 équipes, réparties en 4 poules de 10 équipes chacune
  - saison 2025 - 2026 et les suivantes, un championnat comprenant 36 équipes, réparties en 3 poules de 12 équipes chacune
- Départemental 4 et 5 :
  - saison 2024 – 2025 et les suivantes, un championnat D4 comprenant 36 équipes réparties en 3 poules de 12 équipes et un championnat D5 comprenant X équipes réparties en poules de 10 ou 12 équipes selon les engagements.

L'attribution du titre de champion de chaque championnat est déterminée conformément aux dispositions de l'article 16 § c) du Règlement des Compétitions Officielles.

La répartition des poules se fait de façon géographique dans la mesure du possible.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et la gestion de ces compétitions.

Article 29 Terrains

a) Classement

Pour le championnat D3, les rencontres se disputent sur des terrains classés niveau T6 minimum par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations et augmentés des prescriptions obligatoires suivantes :

Le terrain de jeu doit être :

- Entièrement grillagé sur une hauteur de 2 mètres avec couloir d'accès grillagé des vestiaires au terrain ou tunnel.
- Équipé de bancs abrités pour chaque équipe d'une longueur de 2,5 mètres et, pour les Officiels, d'une longueur de 1,50 mètre.
- Le tracé de la zone technique est obligatoire. L'absence de tracé signalée par un officiel sera transmise à la Commission des Terrains et Installations Sportives pour suite à donner.

Pour les rencontres qui se déroulent en nocturne, le classement minimum requis est E6

Pour le D4, les rencontres se disputent sur des terrains classés niveau T6 minimum par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations augmentés de la prescription suivante :

Le terrain de jeu doit être entièrement grillagé sur une hauteur de 2mètres.

Pour les rencontres qui se déroulent en nocturne, le classement minimum requis est E6

Pour le D5, les rencontres se jouent sur des terrains classés niveau T7 minimum par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations. Le terrain doit être doté d'un dispositif de protection (main courante ou clôture grillagée).

Pour les rencontres qui se déroulent en nocturne, le classement minimum requis est E7

b) Dérogation

Après avis de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives, la Commission de la Pratique Sportive peut accorder une dérogation au club accédant de la division inférieure. Cette commission peut fixer le délai de mise en conformité de l'installation. A défaut, le club résidant devra proposer un terrain conforme à la réglementation.

Article 30 Classement

Il est établi conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement des Compétitions Officielles.

Article 31 Accessions - Descentes

a) Accessions

- D3 :
  - saison 2024 - 2025, les équipes classées premières de chacune des 4 poules accèdent en D2 (4 équipes)
  - saison 2025 – 2026 et les suivantes, les équipes classées premières de chacune des 3 poules et le meilleur second accèdent au niveau D2 (4 équipes)
- D4 :
  - saison 2024 - 2025, les équipes classées premières de chacune des 3 poules accèdent au niveau D3 (3 équipes)
  - saison 2025 - 2026 et les suivantes, les équipes classées premières et le meilleur second accèdent au niveau D3 (4 équipes)
- D5 :
  - saison 2024 - 2025 et les suivantes, les 4 meilleures équipes de D5 accèdent au niveau D4

b) Descentes

- D3 :
  - saison 2024 - 2025, les équipes classées à la 10ème place et les 3 moins bonnes classées à la 9ème place descendent en D4 (7 équipes)
  - saison 2025 - 2026 et les suivantes, , les équipes classées à la 12ème place et la moins bonne classée à la 11ème place descendent en D4 (4 équipes)
- D4 :
  - saison 2024 - 2025, les équipes classées à la 11ème et 12ème place de chacune des 3 poules et les deux moins bons 10èmes descendent en D5 (8 équipes)
  - saison 2025 - 2026 et les suivantes, les équipes classées à la 12ème place et la moins bonne classée à la 11ème place de chacune des 3 poules descendent en D5 (4 équipes)

Article 32 Feuille de recette

- En D3, une caisse de péréquation à laquelle participent toutes les équipes de D3 sert à dédommager de leurs frais de déplacement les équipes effectuant le kilométrage le plus important. Chaque club conserve sa recette et assure le paiement du montant de la caisse de péréquation.
- En D4 et D5, le club recevant conserve sa recette.

Article 33 Trophée

L'équipe ayant eu la meilleure attaque dans chaque championnat reçoit un trophée.

Article 34 Dispositions communes à tous les championnats seniors

Les montées supplémentaires éventuelles seront déterminées conformément à l'article 16 des Dispositions Générales du RCO.

Toutes descentes supplémentaires des divisions supérieures (compétitions régionales ou départementales) se répercutant dans les diverses divisions du District provoqueront automatiquement les descentes des clubs les plus mal classés.

Tous les cas non prévus qui pourraient éventuellement se présenter dans le système des accessions ou des descentes sont du ressort exclusif du Comité de Direction.

C. CHAMPIONNAT SENIORS VETERANS

Article 35 Organisation

Un championnat "Seniors Vétérans" est organisé, chaque saison, par le District. Cette compétition ne conduisant à aucune accession en division supérieure ni aucune descente en division inférieure, elle est définie comme une pratique gérée par le statut du Football Diversifié et une épreuve de Foot Loisir de niveau B.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et de la gestion de ces compétitions.

a) Système de l'épreuve

Le championnat Séniors Vétérans se joue par matches aller/retour. Ceux-ci ne peuvent se dérouler sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la commission compétente.

Cette épreuve comprend un nombre illimité d'équipes réparties dans des poules géographiques différentes, dans la mesure du possible.

Les rencontres se jouent sur des terrains classés niveau T7 minimum par la F.F.F. dont les critères seront évalués par la CDTIS après visite des installations. Le terrain doit être doté d'un dispositif de protection (main courante ou clôture grillagée).

Pour les rencontres qui se déroulent en nocturne, le classement minimum requis est E7.

b) Accessions / descentes

Il n'y a ni accessions, ni descentes.

Article 36 Qualification et participation des joueurs

Pour participer à cette épreuve, les joueurs doivent être licenciés "Seniors Vétérans".

Par dérogation aux articles 139.1 et 144.1 des Règlements Généraux de la F.F.F., le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est porté à 16 (création des dossards 15 et 16 obligatoires) et le nombre maximum de remplacements est porté à 5 avec possibilité aux joueurs remplacés de continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.

D. CHAMPIONNAT FEMININ Seniors F

Article 37 Organisation Voir règlement particulier championnat Interdistrict

Article 38 Qualification et participation aux rencontres (idem)

Article 39 Terrains (idem)

E. CHAMPIONNAT JEUNES A 11

Article 40 Organisation des championnats

La LFO modifie ses championnats jeunes masculins U14 à U18 à partir de la saison 2026-2027 en supprimant le niveau R2 des catégories U16 M et U18 M, et en modifiant les règles d'accession pour chacune des catégories R1 M U14 M à R1 M U18. Un règlement des Championnats Territoriaux Jeunes ayant vocation à uniformiser les pratiques sur tous les districts de la LFO est en cours de validation.

Ces modifications entrainent nécessairement une adaptation dans l'organisation des championnats jeunes U14 M à U18 M du District de l'Hérault.

La répartition des poules se fait de façon géographique dans la mesure du possible. Les clubs ne pourront engager qu'une seule équipe en championnat Territoire.

Les championnats organisés en deux phases se jouent en match Aller simple.

Article 41 Saison 2025/2026 :

Le District organise les championnats suivants :

a) En catégorie U18 M

Un championnat en deux phases par match aller seulement :

Phase 1 : Brassage en 3 poules géographiques (2 poules de 9, 1 poule de 8).

Phase 2 : A l'issue de la phase 1, les équipes classées de la 1ère à la 4ieme place de chaque poule et le meilleur 5ième (déterminé par application de l'article 16 du RCO Partie I) accèdent au championnat D1 de la phase 2. Les équipes restantes participent au championnat D2.

Organisation de la compétition : Voir tableau U18 M de l'annexe 1

b) En catégorie U17 M

Un championnat territoire en deux phases par match aller seulement :

- **Phase 1 brassage U17 « Départemental 1 Ambition » comprenant 3 poules de 10 ou 11 équipes permettant aux équipes engagées de jouer pour une participation à la compétition territoriale de la phase 2**
- Phase 2 U17 Territoire

  - les équipes classées de la 1ère à la 4ieme place de chaque poule après la phase 1 participent à une compétition territoriale pour l'accession la saison suivante d'une (1) équipe à la Ligue (R1 M U18)

  - les autres équipes participent à un championnat Départemental 1 du District (2 poules) avec des Play-off pour désigner l'équipe championne de D1.

Un championnat U17 Départemental 2 « groupe Avenir » sans accession à la LFO en phase unique par match Aller/Retour comprenant 2 poules de 12 équipes. Des Play-off seront organisés pour désigner l'équipe championne.

Organisation de la compétition : Voir tableau U17 M de l'annexe 1

c) En catégorie U16 M

Un championnat Territoire unique par match Aller/Retour en 2 poules géographiques de 12 équipes.

En fin de saison un play-off sera organisé, opposant le 1er de chaque poule pour l'accession la saison suivante d'1 équipe à la Ligue (R1 M U17).

Organisation de la compétition : Voir tableau U16 M de l'annexe 1

d) En catégorie U15 M

Un championnat en deux phases par match aller seulement :

- Phase 1 brassage U15 « Départemental 1 Ambition » comprenant 3 poules de 11 équipes permettant aux équipes engagées de jouer pour une participation à la compétition territoriale de la phase 2
- Phase 2 U15 Territorial

  - **A l'issue de la phase 1, les équipes classées de la 1ère à la 4ieme place de chaque poule** participent à une compétition territoriale pour l'accession de deux (2) équipes à la Ligue **(U16 R1)**

  - les autres équipes participent à un championnat Départemental 1 du District (2 poules de 10 ou 11) avec des Play-off pour désigner l'équipe championne.

Un championnat en phase unique par match Aller/Retour U15 Départemental 2 « groupe Avenir » comprenant 4 poules de 12 équipes. Des Play-off seront organisés pour désigner l'équipe championne.

Organisation de la compétition : Voir tableau U15 M de l'annexe 1

e) En catégorie U14 M

Un championnat U14 Territoire en deux phases par match aller seulement :

- **Phase 1 U14 Territoire comprenant 3 poules de dix équipes permettant aux équipes engagées de jouer pour une (1) accession par poule à la compétition R1 M U14 dès la fin de la phase 1**
- **Phase 2 U14 Territoire en continuité de la phase 1, 2 poules de 10 équipes, constituées des 14 meilleures équipes non qualifiées de la phse 1 et des équipes reléguées de la phase 1 R1 M U14**

  Dans la mesure où les dispositions ci-avant ne permettent pas d'atteindre le nombre de 20 équipes, les places restantes seront attribuées à la 15ème meilleure équipe de la phase 1 et les suivantes, si nécessaire.

  Au terme de la saison, les équipes classées à la 1ère place de chaque poule et le meilleur 2ième (déterminé par application de l'article 16 du RCO Partie I) accèderont au championnat R1 M U15 de la saison 2026/2027. Les équipes non qualifiées pour la phase 2 Territoire participeront au championnat U14 Départemental 1.

Un championnat en phase unique par match Aller/Retour U14 Départemental 2 « groupe Avenir » comprenant 1 poule de 14 équipes.

La Commission de la Pratique Sportive est chargée, en collaboration avec l'administration du District, de l'organisation et de la gestion de toutes les compétitions ci-dessus.

Article 42 Saison 2026/2027

Pour tenir compte des modifications effectuées par la LFO, et notamment un règlement des championnats Territoires Jeunes commun à tous les districts de la Ligue, l'organisation des championnats U14 à U18 pour la saison 2026/2027 sera présentée au plus tard à l'Assemblée Générale d'hiver du District.

ANNEXE 1 : Seniors, U18, U17, U16, U15 et U14

SENIORS

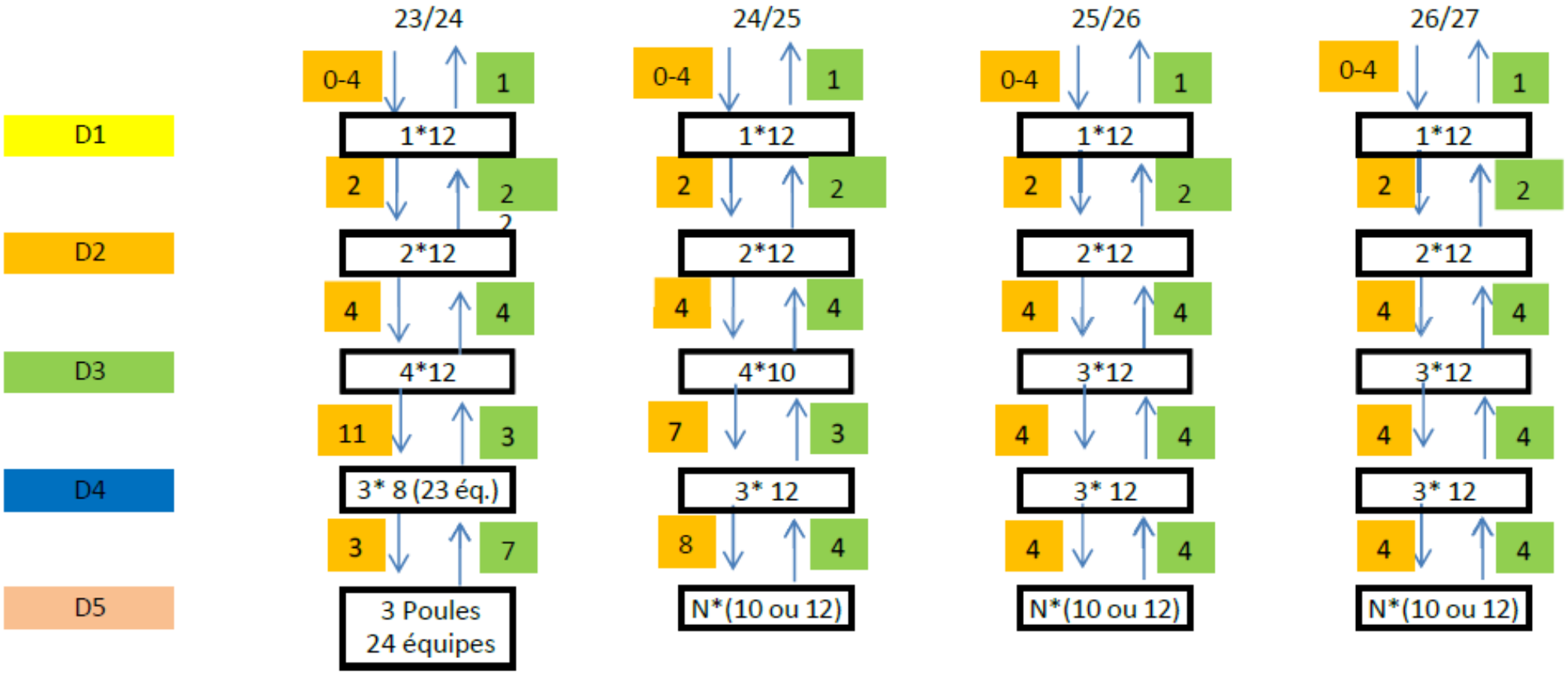

U18 M

2 Phases

Phase 1

Phase 2

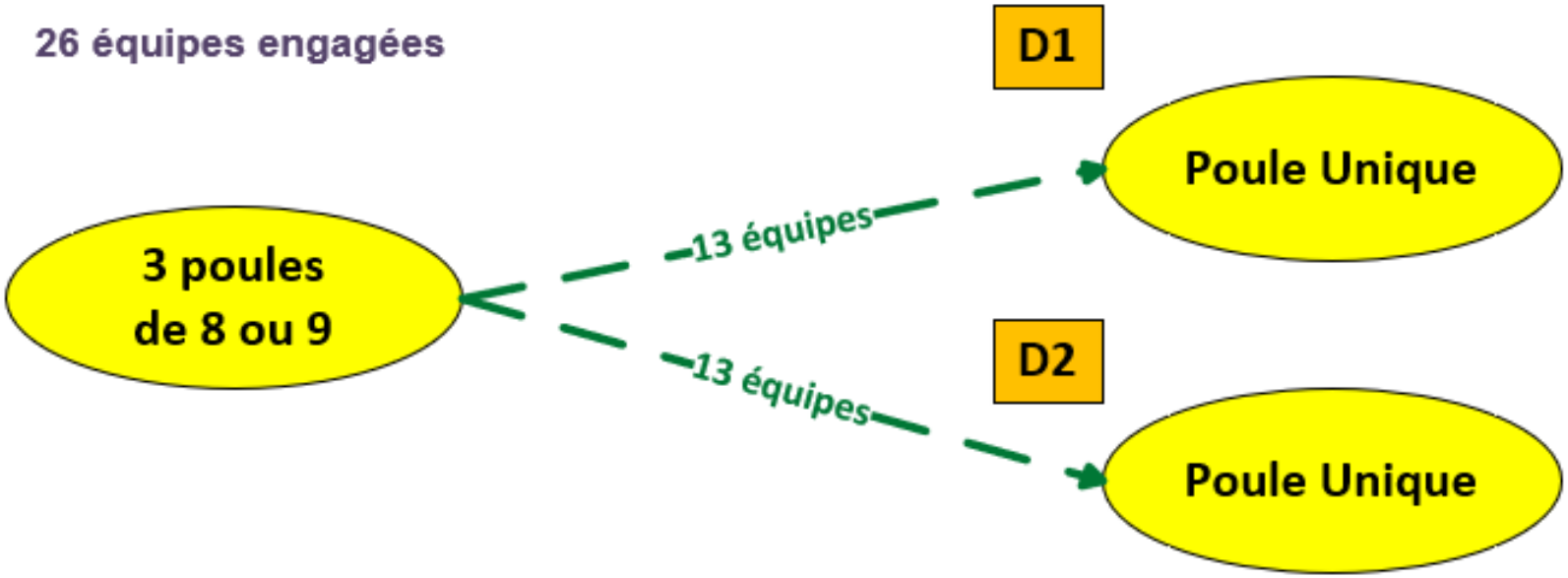

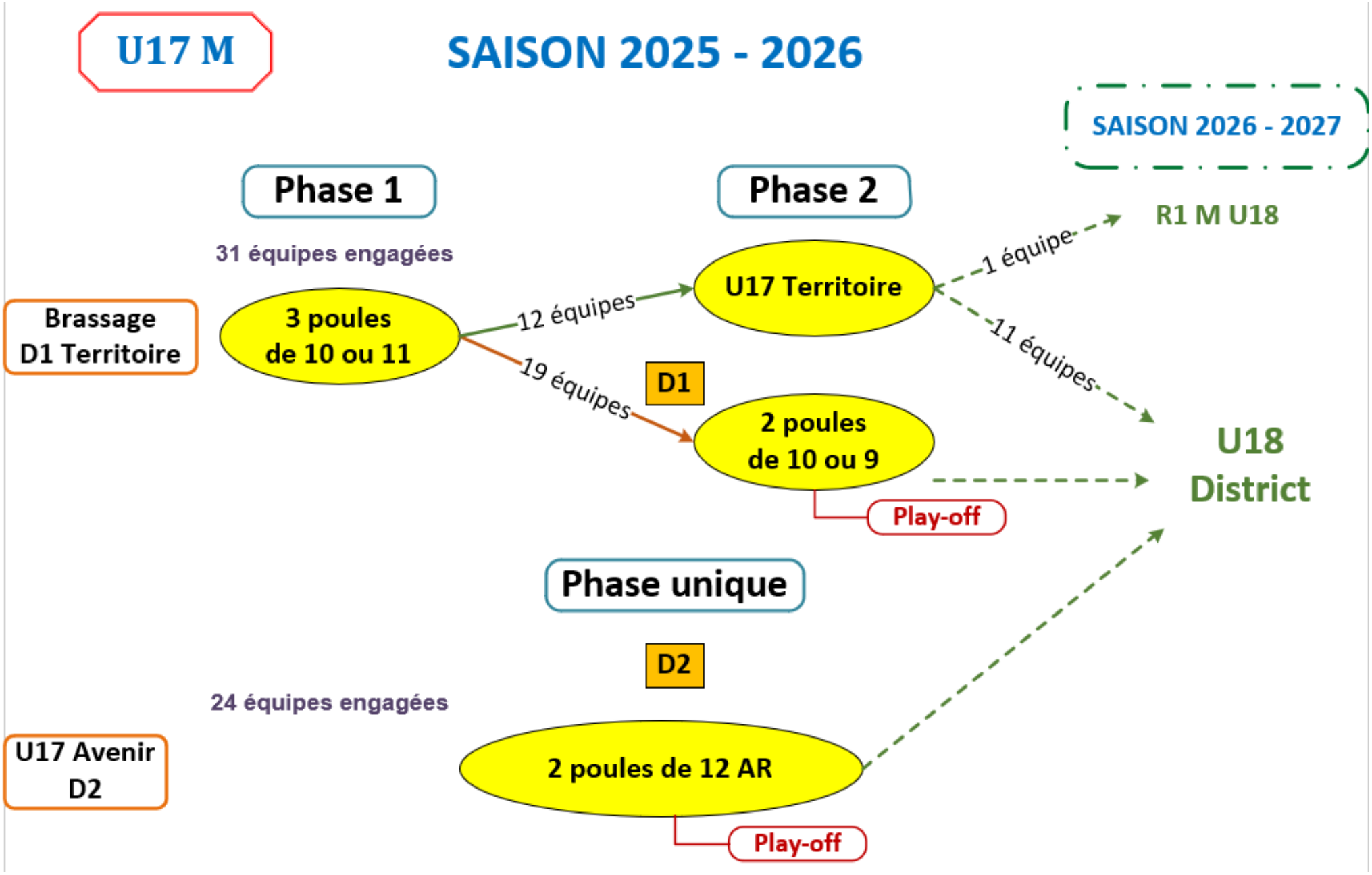
U17 M
SAISON 2025 - 2026
SAISON 2026 - 2027
Phase 1
31 équipes engagées
Brassage
D1 Territoire
3 poules
de 10 ou 11
12 équipes
19 équipes
Phase 2
U17 Territoire
1 équipe
R1 M U18
11 équipes
D1
2 poules
de 10 ou 9
Play-off
U18
District
Phase unique
D2
24 équipes engagées
U17 Avenir
D2
2 poules de 12 AR
Play-off

U16 M

SAISON 2025 - 2026

SAISON 2026 - 2027

Phase unique

33 équipes engagées

Territoire

2 poules de 12

Play-off

1 équipe → R1 M U17

23 équipes → U17 District

U15 M

SAISON 2025 - 2026

SAISON 2026 - 2027

Phase 1

Phase 2

Brassage Départemental 1 Ambition

33 équipes engagées

3 poules de 11

12 équipes

Compétition U15 Territoire

2 équipes

R1 M U16

10 équipes

D1

21 équipes

2 poules de 10 ou 11

Play-off

U16 District

Phase unique

Départemental 2 Avenir

47 équipes engagées

D2

4 poules de 11 ou 12 AR

Play-off

U14 M

SAISON 2025 - 2026
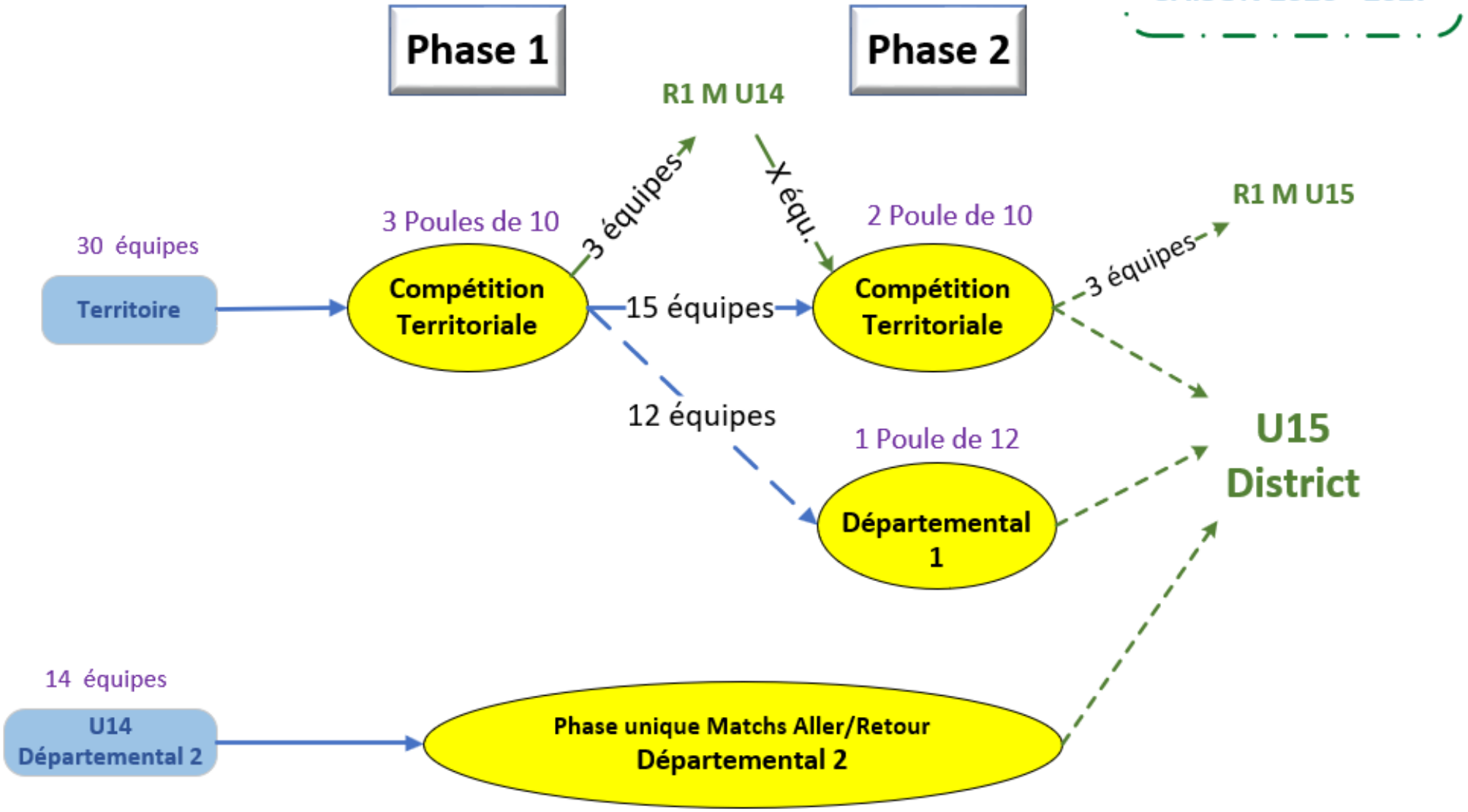
SAISON 2026 - 2027